

NOM :

Prénom :

N° d'anonymat :

Page 1 sur 9

N° d'anonymat :

EXAMEN ÉCRIT D'ARBITRE FÉDÉRAL - Session 2-2018 TRONC COMMUN A TOUTES LES OPTIONS

Madame, Mademoiselle, Monsieur

Cette première épreuve concrétise les compétences relatives aux modules du tronc commun acquises au cours de votre formation d'Arbitre fédéral.

Si vous remplissez ce questionnaire c'est que vous êtes titulaire des modules I à V des nouvelles formations d'Arbitres Fédéraux, félicitations et bon travail.

La C.N.A.

L'épreuve qui suit comporte une partie Q.C.M. (50 questions) sur les modules de 2 à 5 et une partie questions basiques (10 questions) avec réponses courtes directement basées sur les modules précédents.

La partie Q.C.M. vous invite à répondre par une proposition à chacune des questions posées. Il ne peut y avoir qu'une bonne réponse aux propositions des Q.C.M. : "VRAI", "FAUX" ou l'une des réponses proposées (vous ne devez pas introduire de notions telle que : ça dépend... !).

A chacune des questions de la seconde partie, vous devez répondre par une courte phrase sans autre développement.

Il est vivement conseillé d'éviter de rendre un travail réalisé au crayon à papier et merci de penser aux correcteurs et d'écrire lisiblement (une copie illisible ne sera pas corrigée)

Vos NOM et PRÉNOM doivent être portés, au moins sur la première feuille réponse si l'ensemble est agrafé, sur toutes les feuilles s'il existe un risque de dissociation de la liasse.

N'ÉCRIVEZ PAS DANS LES 4CM SUPÉRIEURS DE VOS FEUILLES PERSONNELLES D'AUTRES ÉLÉMENTS QUE VOS NOM, PRÉNOM ET N'ÉCRIVEZ PAS NON PLUS SUR LES 4 CM SUPÉRIEURS AU DOS DES FEUILLES. CES 4 CM SONT DÉTACHÉS DE LA COPIE AU MOMENT DE L'ANONYMISATION.

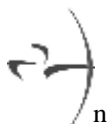
Les épreuves devant être "anonymes", il ne pourra être toléré de signes distinctifs apposés par le candidat arbitre sur l'une quelconque d'entre-elles.

Le temps alloué pour répondre aux cent questions est de 1h45

IMPORTANT

Chacune des 50 questions du Q.C.M. vaut 1 point, et chaque question basique vaut 5 points soit un total de 100 points.

Pour être admis, le candidat devra obtenir un minimum de 70 points, correspondant à 14/20



MODULE II

- 1)- Un poussin peut participer à une compétition officielle :
 - Dès l'âge de 8 ans
 - Dès l'âge de 9 ans
 - Peu importe son âge.

- 2) Un club peut demander d'inscrire une compétition au calendrier officiel de la FFTA :
 - S'il possède un arbitre jeune en activité
 - S'il possède au moins 2 arbitres fédéraux
 - S'il possède un arbitre fédéral dans l'option de la compétition à inscrire.

- 3) Pour être membre d'un jury d'appel d'une compétition il faut :
 - Participer à cette compétition
 - Avoir une licence FFTA
 - Etre arbitre de cette compétition

- 4) Un jury d'appel est obligatoire :
 - Lors de compétitions dominicales
 - Lors de championnats régionaux
 - En cas d'apparition de litige lors d'une compétition

- 5) Un archer qui a 52 ans en 2019 sera classé sur sa licence 2019 en :
 - Sénior 2 (S2)
 - Sénior 3 (S3)
 - Vétéran

- 6) Pour pouvoir reprendre son activité après une interruption de 2 ans, un arbitre fédéral doit :
 - Repasser le tronc commun,
 - Suivre le cycle complet de formation d'Arbitre Fédéral avec un contrôle final validé par la CNA
 - Suivre une formation de remise à niveau dans les options obtenues initialement avec validation du PCRA .

- 7) Pour assister leurs archers dans une compétition nationale, les coaches peuvent aller jusqu'à la ligne de tir (sans gêner les autres compétiteurs) et se rendre aux cibles à la fin de chaque volée durant les séances d'entraînement s'ils sont :
 - Initiateurs
 - Entraîneurs 1
 - Présidents de club

- 8) Une erreur constatée lors de l'enregistrement des scores peut être corrigée par un arbitre :
 - Dans la mesure où les flèches sont toujours en cibles et qu'elles n'ont pas été touchées
 - Dans tous les cas
 - Si la majorité des archers de la cible est d'accord

- 9) Un poussin de 9 ans tire en compétition en salle dans la condition suivante :
 - Sur un blason de 60cm avec le centre à 1m du sol et à 15 mètres de distance
 - Sur un blason de 80 cm avec le centre à 1.10 du sol et à 15 mètres de distance
 - Sur un blason de 80 cm avec le centre à 1.10 du sol et à 18 mètres de distance



- 10) Lors de son passage au greffe, un archer qui n'a pas avec lui son attestation de licence :
- Doit simplement se présenter, la licence étant désormais dématérialisée
 - Doit présenter un document officiel avec sa photo
 - Doit présenter systématiquement son certificat médical de pratique en compétition.
- 11) Un jeune qui est né en novembre 1998 sera sur sa licence 2019 classé en :
- Cadet
 - Junior
 - Sénior 1 (S1)
- 12) Lors d'une compétition dominicale un archer :
- Doit obligatoirement porter la tenue de son club
 - Peut porter un jean si aucune précision n'est faite quant à la tenue sur le mandat
 - Ne peut jamais porter de jean.
- 13) Au sein des comités régionaux, les PCRA sont chargés de :
- Sanctionner les erreurs d'arbitrage commises sur les compétitions de la région
 - D'être arbitre responsable des championnats régionaux.
 - D'organiser annuellement et d'animer une réunion de formation continue (au minimum) des arbitres de leur région.
- 14) Un arbitre prévu pour la compétition est absent au démarrage d'un concours. Un archer, également arbitre, se propose de le remplacer tout en tirant la compétition. Cette situation est-elle possible ?
- Non
 - Oui sous certaines conditions
 - Oui
- 15) Le rôle de la CNA est, entre autres, de :
- Désigner les Arbitres responsables des Championnats de France
 - Désigner les PCRA de chaque Ligue
 - Rédiger les règlements sportifs applicables en France
- 16).- Un Arbitre Fédéral en activité :
- Peut être Arbitre responsable d'une compétition jusqu'au niveau régional, dans son option
 - Est hiérarchiquement subordonné à un arbitre formateur
 - Peut, en cas de besoin, être désigné comme arbitre responsable d'une compétition dans une autre option que la sienne
- 17) Les décrets et applications sont applicables :
- Mais le livre des règlements prévaut
 - Et prévalent sur le livre des règlements
 - Seulement s'ils sont dans le livre des règlements.
- 18) Un cadet de 15 ans peut intégrer la filière équipe en tir sur Cibles Extérieures à 70 m :
- Avec un certificat de surclassement
 - Sans certificat de surclassement
 - Ne peut pas intégrer cette filière.



19) Sur un mandat de compétition l'information suivantes est obligatoire :

- Le rythme de tir
- L'heure de la proclamation des résultats
- Les blasons utilisés

20) Pour être prise en compte une réclamation auprès du jury d'appel :

- Doit être remise au Directeur des Tirs de la compétition
- Doit être remise au président du jury d'appel de la compétition
- Doit être remise au président des arbitres de la compétition

MODULE III

1) En cas de surclassement d'un jeune, son certificat médical doit être délivré par :

- tout docteur en médecine
- un médecin agréé par la FFTA
- par tout docteur en médecine et par un médecin agréé FFTA.

2) Un double surclassement est autorisé :

- dans tous les cas
- de cadets à seniors
- seulement chez les seniors 3.

3) Le refus de se soumettre à un contrôle anti-dopage:

- est considéré comme un résultat positif
- ne change rien pour l'archer
- est permis lors des entraînements préparant à la compétition.

4) La vente ou cession d'alcool à un archer lors d'une compétition est :

- interdite uniquement s'il est mineur
- autorisée jusqu'à un verre
- est strictement interdite aux participants.

5) Un arbitre de parcours doit officier avec :

- un simple certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc
- un certificat médical avec pratique en compétition
- un certificat médical d'aptitude à une activité physique soutenue en pleine nature.



MODULE IV

- 1) Un archer en situation de handicap physique souhaitant participer à une compétition inscrite au calendrier FFTA doit obligatoirement être en possession :
- d'une Licence FFH
 - d'une licence FFTA « convention Handi » et d'une licence FFH
 - d'une licence FFTA ouvrant droit à la compétition
- 2) Quelle est la seule Fédération en mesure de définir les assistances mécaniques ou humaines permettant à un archer en situation de handicap de tirer dans les conditions équitables et réglementaires :
- Fédération Française de Tir à l'Arc
 - Fédération Française Handisport
 - Fédération Française Sport Adapté
- 3) Un archer en situation de handicap bénéficiant d'une assistance mécanique, doit présenter à l'arbitre responsable de la compétition :
- Un certificat médical délivré par un Médecin Fédéral
 - Une carte d'invalidité
 - Une carte de classification
- 4) Un Spoteur (aide humaine), assistant pendant une compétition un archer en situation de handicap visuel :
- doit se tenir 1m derrière la ligne de tir
 - peut régler le viseur tactile de l'archer à tout moment
 - doit se tenir sur la ligne de tir à côté de l'archer avec la même tenue de club que ce dernier.
- 5) En Tir sur Extérieur, lors d'une compétition par équipe, un archer en fauteuil roulant :
- peut se positionner sur la ligne de tir avant le début du match
 - doit débiter le match dans l'emplacement réservé à son équipe, derrière la ligne des 1m
 - peut se positionner sur la ligne de tir avant le début du match, mais doit tirer en premier puis retourner derrière la ligne des 1m pour passer le relais à ses équipiers.



MODULE V

- 1) Quelle est la durée d'une volée qui n'existe dans aucune discipline de la FFTA ?
- 1min30s
 - 3min
 - 5min
- 2) Que signifient 2 coups de sifflet dans une compétition en tir sur cibles extérieures à 70 m?
- Vous pouvez aller au score.
 - Vous pouvez monter sur le pas de tir.
 - Vous pouvez tirer.
- 3) Durant les qualifications, des archers ont-ils la possibilité d'échanger leurs positions sur le pas de tir, avant le début de la compétition ?
- Non, c'est interdit dans le règlement
 - Oui, si tous les archers de la cible sont d'accord et l'arbitre prévenu, sans modifier les feuilles de marques, mais en faisant attention de bien noter par rapport au nom.
 - Non, car cela modifie tout le travail de l'organisateur pour vous placer sur le pas de tir.
- 4) En cas de décalage entre les signaux des moyens indiquant aux archers le temps de tir, quel est celui qui prévaut ?
- Le signal lumineux : le feu rouge
 - Le signal sonore
 - Le signal visuel de l'arbitre.
- 5) Dans le cas de l'utilisation de décompteur, type Chronotir®, l'arbitre doit sanctionner l'archer si :
- La flèche de cet archer est arrivée en cible après la fin du temps réglementaire
 - Selon l'arbitre, l'archer a lâché sa flèche avant le début du Bip sonore indiquant la fin du temps réglementaire
 - Selon l'arbitre, l'archer a lâché sa flèche après le début du Bip sonore indiquant la fin du temps réglementaire
- 6) En cas de dépassement de temps, quelle est la sanction que ne peut recevoir un archer :
- Un avertissement mentionné sur la feuille de marque en tir qualification de tir de parcours
 - La suppression de la dernière flèche tirée.
 - La suppression de la meilleure flèche de la volée
- 7) En Tir en Salle un signal sonore bref retenti quand le feu passe vert :
- 10 secondes après le signal sonore précédent
 - 20 secondes après le signal sonore précédent
 - 30 secondes après le signal sonore précédent
- 8) Le Directeur des Tirs (DOS) :
- Est nommé par l'Arbitre Responsable de la compétition
 - Doit être obligatoirement un Arbitre Fédéral
 - Peut être un membre de l'organisation jusqu'au niveau championnat Départemental



- 9) Un Arbitre Fédéral Beursault peut :
- Être Directeur des tirs (DOS) et corriger les feuilles de marque lors d'un concours sélectif de Tir en Salle
 - Être chronométrateur et juger les cordons lors d'un championnat Départemental de Tir Nature
 - Être Directeur des Tirs (DOS) lors d'un championnat Régional de Tir en Extérieur
- 10) En Tir sur Cibles Extérieures, le feu passe au jaune quand il reste :
- 20 secondes de temps de tir
 - 30 secondes de temps de tir
 - 40 secondes de temps de tir
- 11) Les panneaux de secours pour la visualisation des temps de tir ont :
- Une face jaune et une face rouge
 - Une face jaune et une face verte
 - Une face verte et une face rouge
- 12) En compétition individuelle de Tir Nature, le chronomètre est déclenché quand :
- l'archer quitte le pas d'attente
 - l'archer a rejoint son pas de tir
 - l'archer donne le « Top Chrono »
- 13) Une volée de 3 flèches lors d'un Tir en Salle dure au maximum :
- 2 minutes
 - 3 minutes
 - 4 minutes
- 14) Une volée de 6 flèches en Tir sur cibles extérieures à 70 m par équipe dure au maximum :
- 2 minutes
 - 3 minutes
 - 4 minutes
- 15) Un archer qui doit rattraper 3 flèches en Tir sur Cibles Extérieures (70m) dispose de :
- 60 secondes
 - 80 secondes
 - 120 secondes
- 16) En Tir en Campagne, pour tirer une volée, un archer Junior Arc Nu dispose de :
- 2 minutes
 - 3 minutes
 - 4 minutes
- 17) En Tir en Salle, une flèche ne marquant pas de point doit être notée sur la feuille de marque :
- 0
 - M
 - X



18) En Tir à 70m, pour des raisons de sécurité, les feuilles de marque, après usage, sont posées :

- au pied des cibles
- à environ 2 mètres devant les cibles
- à l'arrière des cibles

19) En Tir 3D, si un risque pour la sécurité existe au niveau d'une cible du fait d'un terrain rendu glissant par la pluie, l'arbitre doit :

- neutraliser le temps de tir
- faire respecter strictement le temps de tir
- allonger le temps de tir en fonction du danger

20) La marque des points peut être tenue par:

- Un seul archer, les autres ne voulant pas compter
- Personne car l'enregistrement sur tablette est suffisant
- Par deux archers de clubs différents.

QUESTIONS OUVERTES

1).- Notez trois conditions pour pouvoir suivre la formation d'arbitre fédéral.

2)- Un archer Senior 1 Arc Classique a demandé une pratique adaptée (blason de 60cm au lieu de 40cm) lors d'un tir en salle à 18m. De quoi devez-vous vous assurer auprès du greffe de la compétition ?

3).- Vous êtes Directeur des Tirs lors d'une Compétition de Tir Extérieur à 70m. Que devez-vous faire si vous apercevez un promeneur s'engageant derrière les cibles pendant une volée ?

4).- Lors de l'étude d'une réclamation, le Jury d'Appel se compose de combien de membres ?

5).- Durant quelle période un archer peut-il demander son transfert d'un club vers un autre ?



- 6). - En cas de transfert d'un archer après le 30 novembre, que cela implique-t-il pour lui ?
- 7). - La publicité sur les maillots des compétiteurs est soumise à quelles restrictions ?
- 8).- En Tir Nature, quel est le maximum de points qu'un archer peut marquer par cible ?
- 9).- En Tir en Campagne, de combien de temps une équipe dispose t'elle pour tirer une volée de 9 flèches ?
- 10).- Que permet la licence « Découverte » ?

